

PROGRÈS ACCOMPLIS EN ÉDUCATION AU PROFIT DES ÉLÈVES FAITS SAILLANTS DES CHANGEMENTS APPORTÉS EN 2006-2007 AUX SUBVENTIONS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES

1. RÉALISER DES RÉSULTATS

Le gouvernement McGuinty passe à sa troisième phase des investissements sans précédent dans le système éducatif ontarien. En 2006-2007, les investissements augmenteront de 600 millions \$, atteignant ainsi 17,5 milliards \$.

Nous constatons déjà des résultats grâce à nos investissements constants visant à appuyer les objectifs clés du gouvernement :

- réduire la taille des classes du primaire,
- améliorer le rendement des élèves en lecture, en écriture et en arithmétique, et
- augmenter le taux d'obtention du diplôme;
- améliorer l'état de nos écoles.

2. INVESTIR DANS L'ÉDUCATION POUR AIDER À AMÉLIORER LE RENDEMENT DES ÉLÈVES

- 95 millions \$ pour engager 1 200 enseignants de plus pour le primaire, afin que nos jeunes reçoivent une attention personnalisée;
- 71 millions \$ pour engager 980 nouveaux enseignants spécialisés pour le primaire dans des domaines comme la musique, l'éducation physique et les arts;
- 19 millions \$ pour engager 300 enseignants supplémentaires pour la réussite scolaire, qui aideront les élèves du secondaire;
- 10 millions \$ en aide supplémentaire aux conseils scolaires de langue française.

3. ENGAGER DES RÉFORMES POUR FAVORISER LA TRANSPARENCE ET L'EFFICACITÉ

- Une subvention de base pour les écoles qui assure aux écoles, mêmes à celles de petite taille, des ressources adéquates destinées à l'administration et au leadership au sein de l'école;
- Accroître les repères pour le salaire du personnel enseignant de façon à ce qu'ils reflètent les coûts existants attribuables aux salaires des enseignants;
- Adopter la transparence dans la production de rapports financiers pour permettre dans une plus grande mesure aux parents, aux élèves et au public de tenir responsables les conseils scolaires et le gouvernement du financement de l'enseignement.
- Faire des réformes (en cours de réalisation) dans l'éducation de l'enfance en difficulté et dans le transport.

4. FAVORISER EN PERMANENCE LA STABILITÉ ET LE RESPECT

- Soutien constant au cadre de travail de tout le personnel enseignant et non enseignant;
- Augmenter le financement du transport et des services publics pour permettre aux conseils scolaire de faire face à l'augmentation de ces coûts.

5. DES LIEUX PROPICES À L'APPRENTISSAGE

- Financement supplémentaire de 500 millions de dollars pour des rénovations et des réparations dans les écoles;
- Financement supplémentaire permettant de réduire la taille des classes au primaire, l'élargissement ou le remplacement d'écoles et des programmes Meilleur départ dans de nouvelles écoles.

INTRODUCTION

Une fois par année, le gouvernement provincial présente sa formule de financement pour déterminer le montant des subventions et des autres mécanismes d'aide qu'il accordera aux 72 conseils scolaires pour la prochaine année scolaire, grâce aux Subventions pour les besoins des élèves. Ces subventions revêtent beaucoup d'importance pour 1,9 million d'élèves de l'Ontario, car elles constituent de loin la plus importante source du budget pour le personnel et les ressources des écoles publiques.

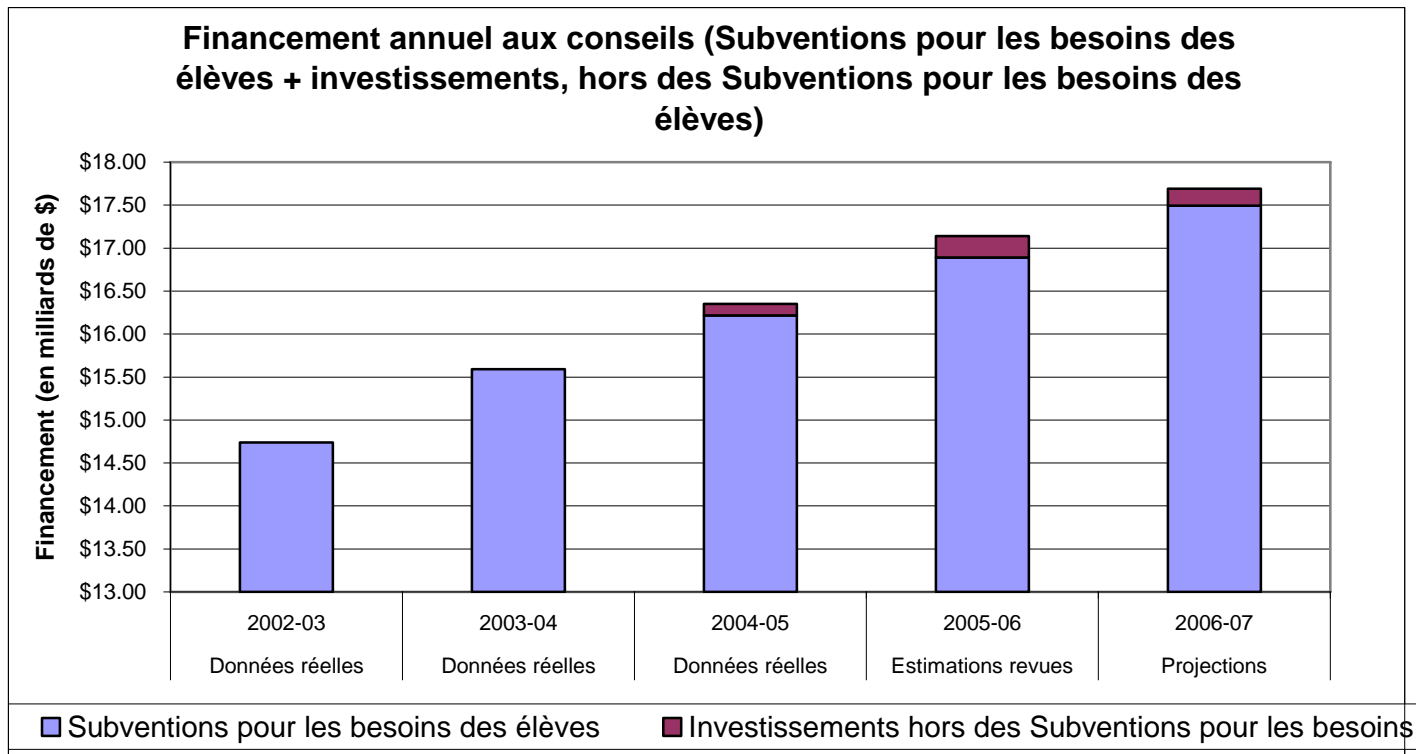
À partir du mois de septembre, les élèves de l'Ontario bénéficieront de la troisième année complète d'un programme de quatre années d'investissements énormes dans l'éducation publique ontarienne. Le financement accordé aux écoles au moyen des Subventions pour les besoins des élèves passent de 14,7 millions de dollars en 2002-2003 à 17,5 millions en 2006-2007. Cela représente une augmentation de 19 %. En fait, compte tenu de la baisse des inscriptions, le financement par élève augmente de 21 %. Les résultats qui se manifestent déjà par des améliorations des aptitudes à la lecture et à l'écriture, par des milieux d'apprentissage accueillants et créatifs, et par le renouvellement des écoles indiquent que notre investissement porte fruit. Nous savons que ces résultats continueront à s'améliorer grâce à notre partenariat fructueux avec les parents, les directions d'école, et avec tous les intervenants qui aident nos élèves.

La présente version en langage clair des Subventions pour les besoins des élèves est publiée pour que le plus grand nombre possible de parents, d'élèves, de membres du personnel de l'enseignement et de membres du grand public puissent comprendre ces importantes décisions. Pour plus d'information sur les décisions de financement, veuillez consulter les documents techniques du Ministère et son site Web au www.edu.gov.on.ca.

1. RÉALISER DES RÉSULTATS

En 2006-2007, les conseils disposeront de 600 millions \$ de plus pour appuyer et améliorer le rendement des élèves. Comme le gouvernement provincial l'a annoncé dans son budget de 2006, outre les Subventions pour les besoins des élèves, il consacra 200 millions \$ à

l'amélioration des habilités en lecture et en arithmétique, aux programmes de langue française et au perfectionnement professionnel des enseignants et des directeurs d'école.



Dans les écoles primaires, nous ferons de nouveaux investissements importants dans les enseignants et dans l'aide visant à améliorer le rendement des élèves en lecture, en écriture et en arithmétique. De plus, des équipes de spécialistes en amélioration des habilités de lecture, d'écriture et d'arithmétique prêteront main forte aux écoles en difficulté.

Dans nos écoles secondaires, nous investirons dans la création de nouveaux postes d'enseignants, de nouvelles classes et de nouveaux programmes pour inciter les élèves à rester à l'école, pour leur donner plus de choix afin de retenir leur intérêt et pour encourager les jeunes décrocheurs à retourner à l'école et à obtenir leur diplôme. Nous consacrons aussi d'autres fonds pour obtenir ces mêmes résultats dans les écoles de langue française et pour aider à lutter contre l'assimilation.

En outre, le gouvernement McGuinty apporte des réformes au modèle de financement de l'éducation dans le but d'accroître le soutien accordé à nos écoles et d'améliorer l'exactitude et la transparence du financement. Ces changements signifient que les Ontariennes et les Ontariens seront en mesure de constater les avantages précis des investissements du gouvernement, dont les élèves bénéficient directement.

La hausse du niveau de financement et l'engagement de fournir un financement durable ne constituent qu'un volet du plan gouvernemental ayant comme but de renouveler l'éducation, qui améliore déjà les résultats de nos élèves. Le gouvernement et nos partenaires de l'éducation ont travaillé fort pour s'accorder sur nos objectifs d'amélioration du rendement des élèves et sur la façon dont nous devrions tous unir nos efforts pour atteindre ces objectifs. Dès leur rentrée à

l'école en septembre, les élèves profiteront d'un nouvel ensemble encore plus solide de mécanismes d'aide.

2. INVESTIR DANS L'ÉDUCATION POUR AIDER À AMÉLIORER LE RENDEMENT DES ÉLÈVES

Nous nous sommes engagés à limiter la taille des classes du primaire à 20 élèves d'ici 2007-2008 (en faisant preuve de souplesse) et à rendre les écoles sécuritaires et saines pour les élèves et les enseignants. Nous nous sommes également engagés à améliorer le rendement des élèves en lecture, en écriture et en arithmétique pour que 75 % des élèves de 12 ans respectent ou surpassent la norme provinciale d'ici 2008 et à augmenter le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires à 85 % d'ici 2010.

En 2005-2006, nous avons fait des réalisations importantes qui contribueront à améliorer le rendement des élèves. Ces réalisations sont le fruit des investissements du gouvernement McGuinty dans l'éducation. Elles viennent confirmer que nos investissements ciblés et nos stratégies aboutissent à des résultats favorables pour nos élèves.

Voici nos réalisations jusqu'à maintenant :

- **Réduction de la taille des classes du primaire :** En 2005-2006, 48 % des classes de la maternelle à la 3^e année comptaient 20 élèves ou moins. En 2005-2006, le gouvernement a fourni aux conseils scolaires un investissement supplémentaire de 180 millions \$ pour leur permettre d'engager près de 2 400 nouveaux enseignants dans le but de réduire la taille des classes.
- **Amélioration du rendement des élèves en lecture, en écriture et en arithmétique :** Pour l'année scolaire 2004-2005, en moyenne, 62 % des élèves de l'Ontario atteignaient ou dépassaient la norme provinciale en lecture, en écriture et en mathématique. C'est là une augmentation par rapport à la moyenne de 54 % qui atteignaient la norme en 2002-2003.
- En 2005-2006, le gouvernement a fourni un financement supplémentaire pour des enseignants spécialisés du palier élémentaire et des enseignants pour la réussite des élèves :
 - un financement supplémentaire de 39 millions de dollars accordé aux conseils scolaires pour l'embauche de près de 600 enseignants spécialisés du palier primaire;
 - un financement supplémentaire de 89 millions de dollars accordé aux conseils scolaires pour l'embauche de près de 1 300 enseignantes et enseignants de plus au palier secondaire, parmi lesquels 800 se consacreront en exclusivité à l'initiative favorisant la réussite des élèves.

- **Haussse du taux d'obtention de diplômes** : En 2004-2005, le taux d'obtention du diplôme est passé de 68 % à 71 %.

<i>Investissements de 2006-2007 fournis par le biais des Subventions aux besoins des élèves pour favoriser le rendement continu des élèves</i>	
<i>Taille des classes du primaire</i>	
Soutien à l'embauche de 1 200 nouveaux enseignants	95 millions \$
<i>Littératie et numératie</i>	
980 enseignants du primaire spécialisés en littératie et numératie, en musique, en éducation physique et en arts	71 millions \$
<i>Réussite des élèves</i>	
<p>Poursuite des investissements dans le Programme axé sur la réussite des élèves, afin d'augmenter le taux d'obtention du diplôme et de créer de nouvelles possibilités pour les élèves des écoles secondaires. Le plan exhaustif visant à améliorer les écoles secondaires comprend les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager 300 nouveaux enseignants du secondaire pour la réussite scolaire, qui aideront les élèves qui éprouvent des difficultés, réduire la taille des classes de cours clés du primaire et engager plus d'enseignants-ressources, comme des bibliothécaires et des conseillers d'orientation professionnelle, qui seront utiles à tous les élèves du secondaire. 	19 millions \$
<i>Subvention de base pour les écoles</i>	
Soutien supplémentaire, par école, visant à financer des postes de directeur ou directrice d'école, de directeur adjoint ou de directrice adjointe d'école ou de secrétaire, ainsi que le coût des fournitures.	35 millions \$
<i>Conseils scolaires de langue française</i>	
Poursuivre l'engagement de suivre une stratégie pluriannuelle de financement des conseils scolaires de langue française, y compris la Stratégie d'aménagement	10 millions \$

linguistique pour réduire l'assimilation	
--	--

3. ENGAGER DES RÉFORMES POUR FAVORISER LA TRANSPARENCE ET L'EFFICACITÉ

À la lumière de nos consultations avec les conseils scolaires et d'autres partenaires en éducation, nous savons que la formule de financement établie par le gouvernement précédent nuit à notre capacité d'affecter des fonds aux besoins les plus criants et d'évaluer le coût réel de l'éducation. Pour les conseils, les leaders d'écoles, les conseillers scolaires, les parents et les gouvernements, des aspects de cette formule de financement ont fait obstacle à l'amélioration des résultats des élèves, dont nous reconnaissons tous la nécessité.

En 2006-2007, nous affecterons des sommes importantes au niveau de chaque école et nous modifierons la subvention pour le salaire du personnel enseignant pour qu'il corresponde aux salaires payés par les conseils scolaires. En plus de ces modifications, nous mettrons en œuvre un système de rapports financiers qui permettra à tous nos partenaires de l'éducation de veiller à ce que le financement serve à la réalisation de nos priorités en matière d'éducation ayant comme but d'améliorer le rendement des élèves.

Attribution de fonds par école

Avant l'exercice 2006-2007, la formule de financement précédente prévoyait l'attribution de la majeure partie des fonds au niveau de chaque élève. Les conseils scolaires et les parents nous ont dit que la formule n'était pas en accord avec la réalité, car beaucoup de coûts étaient engagés au niveau de chaque école.

Pour soutenir sa politique de s'assurer que les bonnes écoles, petites ou grosses, restent ouvertes, le gouvernement doit s'assurer que nos écoles sont financées convenablement. Nous avons fait des investissements importants dans les écoles rurales et dans les écoles qui accusent une baisse du nombre d'élèves. Toutefois, il serait plus efficace d'aider les conseils à couvrir directement leurs coûts au moyen d'une subvention au niveau de chaque école.

La nouvelle subvention de base des écoles est destinée justement à cette fin. Elle servira à financer le salaire des directeurs d'école et des secrétaires et le coût des fournitures au niveau de chaque école. Selon la taille de leur population, des écoles se doteront de directeurs adjoints et d'autres secrétaires.

Plus de 96 % des fonds des subventions de base pour les écoles proviennent de fonds existants qui sont déjà affectés aux mêmes coûts, mais par l'entremise de subventions différentes, par des moyens difficiles à comprendre. Pour couvrir le reste du coût de cette nouvelle subvention, le gouvernement ajoute au modèle d'investissement un nouveau financement de 35 millions \$.

Au cours de la prochaine année, nous comptons travailler de concert avec les conseils pour déterminer s'il faudrait allouer d'autres fonds par l'entremise de cette subvention. Nous prévoyons que les avantages de ce changement dans la formule de financement seront plus manifestes au cours des années à venir.

Salaire du personnel enseignant

Le gouvernement précédent avait décidé à maintes reprises de maintenir stables les repères de financement du salaire du personnel enseignant, même si les salaires réels des enseignants continuaient d'augmenter. De plus, bien que l'ancien gouvernement ait augmenté le repère en réponse aux recommandations formulées dans le rapport de Rozanski sur l'égalité en matière d'éducation, les salaires ont augmenté plus rapidement, si bien que l'écart entre le repère pour le salaire et les salaires réels a augmenté de près de 8,3 %.

Dans notre premier budget pour l'éducation, celui pour l'exercice 2004-2005, nous avons affecté des fonds supplémentaires au système pour couvrir complètement la hausse des salaires prévue dans l'accord-cadre collectif. Grâce à cette majoration du financement, l'écart a cessé de s'agrandir.

En dépit du défaut dans le repère, le présent gouvernement n'a pas manqué de s'assurer que les plans de financement tiennent compte du coût réel des salaires des enseignants. Grâce à la hausse du financement, l'écart salarial, sans disparaître, ne s'est pas accru, non plus. Ainsi, la plupart des conseils ont été en mesure de payer leurs enseignants et la mise en œuvre de nouveaux programmes. De fait, très peu de conseils accusent maintenant un déficit au cours d'une année donnée.

En raison de la distorsion dans le mode de répartition du financement, le gouvernement et les conseils avaient du mal à déterminer avec exactitude le montant de financement nécessaire pour d'autres programmes. Par conséquent, en 2006-2007, nous modifierons la formule de financement en augmentant de 8,3 % le repère pour les salaires, pour qu'elle tienne compte fidèlement du coût des salaires. Pour la première fois depuis 1998, le financement sera à la hauteur du coût des salaires des enseignants.

Nous réaffecterons aussi les sommes de deux fonds de subvention dont nous savons qu'ils avaient été utilisés pour payer les salaires des enseignants, à savoir la Subvention pour priorités locales et la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage. Les conseils ne seront plus contraints d'utiliser des fonds d'autres subventions, comme celle pour l'enseignement de l'anglais, langue seconde, pour compenser l'insuffisance du financement destiné aux salaires du personnel enseignant.

Rapports financiers transparents

En améliorant la transparence des Subventions pour les besoins des élèves, nous pourrions demander pour la première fois aux conseils de faire rapport sur l'utilisation des subventions qui leur ont été accordées et sur les programmes qu'ils offrent.

Grâce à ce processus, une fois complètement mis en place plus tard cette année, nous aurons une idée précise des dépenses pour l'éducation qui sont effectuées dans les écoles. Notre gouvernement et nos partenaires de l'éducation pourront ainsi s'assurer que les fonds sont

consacrés à nos priorités en matière d'éducation pour améliorer le rendement des élèves. De plus, grâce à la publication de cette information, les parents et les contribuables pourront évaluer l'efficacité des dépenses destinées à l'éducation.

Nous croyons que, grâce à cette formule de financement plus transparente qui renseigne clairement sur les dépenses faites, nous pourrions distinguer clairement les programmes qui nécessitent des fonds supplémentaires et les domaines où des changements pourraient être apportés pour réaliser des gains d'efficacité ou des économies.

Plus l'investissement de fonds publics dans l'éducation est important, plus grande est notre responsabilité envers la population de l'Ontario. Cette responsabilité comprend, entre autres, le maintien des normes les plus rigoureuses concernant les conflits d'intérêts, les frais professionnels, et l'utilisation adéquate du financement destiné à l'éducation. Nous collaborerons avec les conseils scolaires à l'établissement de pratiques exemplaires dans tous ces domaines.

Transport

En 2006-2007, nous amorcerons des réformes au niveau des services de transport des élèves pour qu'ils soient plus sécuritaires, efficaces et économiques. Ce plan triennal prévoirait une exigence selon laquelle les conseils seraient tenus d'assurer le transport des élèves par des consortiums. Le plan prévoirait également des examens de l'efficacité et de l'économie des services de transport visant à vérifier l'utilisation d'une technologie perfectionnée dans l'établissement des itinéraires, ainsi que le respect des pratiques de gestion saine.

Les examens comprendront aussi l'évaluation des besoins de transport de chaque consortium en fonction de normes uniformes. De plus, nous lancerons une étude des repères de coûts des autobus scolaires, qui prendra en compte les normes de sécurité, de service et de formation des chauffeurs. Pendant la phase de mise en œuvre des réformes, le gouvernement accroîtra le financement octroyé aux conseils pour qu'ils puissent maintenir leurs services de transport.

L'éducation de l'enfance en difficulté

La Table de concertation sur la réforme de l'éducation de l'enfance en difficulté a formulé des recommandations concernant moins la constatation que l'amélioration du rendement des élèves par l'adoption de pratiques d'enseignement fondées sur la recherche. Ces recommandations orienteront notre réforme du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté et de la politique sur cette éducation, qui s'étalera sur plusieurs années.

Au début juin, le Ministre a annoncé une nouvelle méthode de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté selon laquelle un montant supplémentaire de 50 millions de dollars serait affecté à l'aide à fournir aux élèves. Le Ministre a également annoncé que les réformes simplifieraient le mode de prestation des programmes d'éducation de l'enfance en difficulté et modifieraient les méthodes d'évaluation employées par le Ministère pour améliorer les résultats des élèves qui méritent notre plus grande attention. En outre, en 2006-2007, nous augmenterons de près de 33 millions \$ le montant global affecté à l'éducation de l'enfance en difficulté. Nous

maintiendrons le montant affecté par élève pour l'éducation de l'enfance en difficulté et nous convertirons le montant total de 2005-2006 pour les besoins exceptionnels en montant par élève, qui sera ajusté en fonction des changements du nombre total d'inscriptions enregistrées par les conseils. Les élèves ayant de très grands besoins bénéficieront d'un soutien supplémentaire grâce à la portion de la Partie à incidence spéciale, qui sera financée par élève précis. Au cours des années à venir, nous collaborerons à d'autres améliorations avec les conseils et avec d'autres partenaires.

4. FAVORISER EN PERMANENCE LA STABILITÉ ET LE RESPECT

L'approche du gouvernement au renouveau de l'éducation s'appuie sur la création et le maintien d'un climat de stabilité du système éducatif et de respect envers ce système.

Cette approche a déjà donné les résultats suivants :

- Nous finançons les hausses de salaire prévues dans les accords-cadres collectifs.
- Nous organisons régulièrement des réunions de la Table ronde provinciale de partenariat en éducation pour examiner des politiques clés avec nos partenaires de l'éducation.
- Nous avons créé la Commission provinciale pour la stabilité, qui a pour mandat de favoriser la création de relations de travail harmonieuses.
- Nous organisons des rencontres fréquentes avec les responsables des conseils scolaires pour être certains d'avoir déterminé le montant du financement en tenant compte des divers enjeux et pressions d'ordre financier auxquels sont confrontés les conseils.
- Nous augmentons de façon prévisible le financement des conseils scolaires pour aider ces derniers à gérer leurs coûts permanents.

Durant l'années scolaire 2006-2007, nous prévoyons ajouter à ces accomplissements les mesures suivantes :

- créer un programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant qui comprend des services d'évaluation, de formation et de mentorat;
- allouer deux jours supplémentaires au perfectionnement professionnel, sous la direction du ministère de l'Éducation;
- fournir du soutien supplémentaire aux directeurs d'école pour les aider à exercer leur rôle de chefs de file de l'éducation;
- clarifier le rôle des conseillers scolaires et augmenter leur rémunération, compte tenu du travail important qu'ils accomplissent;
- aider les parents à jouer un plus grand rôle au sein des écoles et au niveau provincial;
- conférer des pouvoirs aux élèves conseillers scolaires;
- habiliter les enseignants en fonction à jouer un plus grand rôle au sein de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- charger un groupe de travail sur l'éducation en français de fournir des conseils sur les questions spécifiques à l'éducation en français, comme la promotion de la culture francophone, la lutte contre l'assimilation et la conservation d'élèves francophones.

Aide financière visant à favoriser la stabilité et le respect	
<p><i>Accord-cadre collectif</i></p> <p>Majorer de 2,5 % tous les repères de salaire du modèle.</p>	338 millions \$
<p><i>Fonctionnement des écoles</i></p> <p>Augmenter de 2 % le volet non salarial de la subvention pour le fonctionnement des écoles pour couvrir la hausse du coût des services publics</p> <p>Financement hors les subventions pour les besoins des élèves Fournir du financement ponctuel pour aider les conseils scolaires à faire face à la hausse du coût des services publics en 2005-2006</p>	13 millions \$ 29 millions \$
<p><i>Transport</i></p> <p>Augmenter le financement de 2 % pour couvrir la hausse du coût du carburant, de l'immobilisation et d'autres coûts de fonctionnement.</p> <p>Financer des cours de premiers soins et de réanimation cardio-respiratoire à l'intention des chauffeurs</p> <p>Fournir des fonds pour couvrir la hausse du nombre d'inscriptions</p> <p>Financement hors les subventions pour les besoins des élèves Fournir un financement ponctuel pour couvrir la hausse du coût du carburant en 2005-2006</p>	14 millions \$ 1,5 million \$ 3 millions \$ 14 millions \$
<p><i>Éducation de l'enfance en difficulté</i></p> <p>S'engager à fournir un financement stable pendant le processus de réforme</p> <p>Financement hors les subventions pour les besoins des élèves Fournir un financement ponctuel pour faire des évaluations de l'éducation de l'enfance en difficulté</p>	33 millions \$ 20 millions \$

Fournir un financement unique pour élaborer des pratiques exemplaires pour l'éducation de l'enfance en difficulté	25 millions \$
Fournir un financement unique pour une formation	5 millions \$
Langue Nous sommes en train d'examiner les politiques et le financement visant l'enseignement des langues, surtout de l'anglais langue seconde. Pendant cet examen, nous maintenons notre soutien financier aux programmes linguistiques.	22 millions \$
Rémunération des conseillers scolaires Fournir de l'aide pour couvrir le coût de l'augmentation de l'échelle de rémunération des conseillers scolaires	3,5 millions \$

5. DES LIEUX PROPICES À L'APPRENTISSAGE

En 2005-2006, nous avons demandé aux conseils scolaires d'établir des plans d'immobilisations quinquennaux pour tenir compte des besoins en nouvelles écoles des collectivités, ainsi que des besoins de réparation, de rénovation et de remplacement des écoles existantes. En 2006-2007, le Ministère commencera à collaborer avec les conseils afin de prendre des décisions en matière d'immobilisations en fonction de ces plans.

En 2006-2007, nous modifierons le financement des immobilisations pour répondre aux besoins de financement des programmes visant les écoles trop coûteuses à réparer, les écoles des localités en croissance, les conseils scolaires de langue française et la taille des classes du primaire, ainsi que les programmes Meilleur départ et Lieux propices à l'apprentissage, phase II. Notre financement des immobilisations sera beaucoup mieux adapté à la diversité des situations des conseils scolaires de la province et encouragera une planification judicieuse et une participation importante de la collectivité. Nous fournissons de l'aide aux conseils scolaires pour gérer les frais de service de leurs dettes existantes. De plus, nous les encourageons à transférer leurs écoles excédentaires à d'autres conseils. Nous établissons aussi un instrument de financement à long terme qui aidera à faciliter l'obtention de prêts et à réduire le coût de ces prêts.

Dans le cadre du programme Lieux propices à l'apprentissage, les conseils scolaires de l'Ontario recevront des fonds pour faire d'importants travaux de réparation, d'agrandissement, de remplacement ou de rénovation de leurs immeubles. Sur une période de quatre ans, le gouvernement fournira aux conseils scolaires 280 millions \$ par année en vue de générer des investissements d'environ 4 milliards \$ pour réparer et agrandir des écoles et en construire de nouvelles. Plus de 3 000 projets de rénovation ou de construction d'écoles d'un coût d'environ 800 millions \$ ont été terminés ou sont en cours de réalisation.

Investissements dans des lieux propices à l'apprentissage	
<p><i>Taille des classes du primaire</i></p> <p>Financer l'agrandissement des écoles pour qu'elles soient adaptées à la taille réduite des classes au primaire</p>	<p>Jusqu'à 50 millions \$ pour aider à payer les coûts de 700 millions \$ pour la création de nouvelles salles de classe</p>
<p><i>Lieux propices à l'apprentissage</i></p> <p>Mettre à la disposition des conseils 280 millions \$ sur quatre ans pour affecter ces fonds à l'enveloppe de dépenses de 4 milliards \$ affectée à la réparation et à la rénovation d'écoles.</p> <p>Fournir, dans le cadre de la phase II, 500 millions \$ de plus pour financer les réparations et les rénovations en 2006-2007</p> <p>Identifier les écoles trop coûteuses à réparer et affecter des fonds à leur réparation ou remplacement</p>	<p>38 millions \$ pour contribuer à des améliorations des immobilisations qui devraient coûter 500 millions \$</p> <p>50 millions \$ pour couvrir les coûts de construction d'immobilisations de 700 millions \$</p>
<p><i>Autres engagements d'investissement</i></p> <p>Débloquer des fonds à l'intention des écoles situées dans les localités en croissance.</p> <p>Allouer des fonds pour financer les locaux du programme Meilleur départ.</p> <p>Fournir aux conseils scolaires de langue française des fonds de transition au chapitre des immobilisations pour la construction de nouvelles écoles sur une période de quatre ans.</p>	<p>Jusqu'à 10 millions \$ pour couvrir les coûts prévus de 137 millions \$</p> <p>Jusqu'à 2 millions \$ pour couvrir les coûts prévus de 27 millions \$</p> <p>À compter de 2006-2007, un financement pouvant atteindre 220 millions \$ sur quatre ans</p>

Nous sommes conscients qu'un système éducatif public solide est essentiel pour développer le potentiel des élèves et leur fournir des outils qui leur permettront d'avoir un bel avenir.

Nous avons accompli de grands progrès dans l'amélioration du système et nous continuerons d'en faire en fournissant les ressources nécessaires pour aider tous les élèves du système éducatif public de l'Ontario à atteindre leur plein potentiel intellectuel, affectif et physique.

Vos observations sont les bienvenues et encouragées. Veuillez les adresser à :

Sandra Pupatello, députée
Ministre de l'Éducation
900, rue Bay, Toronto, ON, M7A 1L2

minister@edu.gov.on.ca